

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/97  Paraphe : <b>FS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2019/51</b>	

**Nombres de membres :**

En exercice : 124

Présents : 69

Votants : 79 dont 10 pouvoirs

**POUR : (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le douze juin deux mille dix-neuf à 20h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 04/06/2019

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : MMES BEGNY Agnès; FOURCART Marie-Hélène; GERARD Brigitte; JACQUET Ghislaine; MELIN Pascale; PAYEN Françoise; PIEROT Chantal; RAULIN Suzanne; ROGER Magali; VERNEL Martine ; MM AUDEGOND Mickaël; BARRE Régis; BESANCON Tony; BESTEL Bernard; BIENVENU Bernard; BOIZET Guy; BOUILLON Daniel; BOUILLON Mathieu; BOXEBELD Pascal; BROUILLON Patrick; BROYER Jean; CANIVENQ Roland; CANNAUX Francis; CARPENTIER Dominique; COLSON Dominique; CORNEILLE Jean-Pierre; DANNEAUX Dominique; DEBOURCES Claude; DEFORGE Pierre; DEGLAIRE Gérard; DEMISSY Pierre; DUGARD Yann; ETIENNE Philippe; GODART Olivier; GOMEZ Jean-Baptiste; GROSSELIN Jacques; HAULIN Bertrand; JUILLET Bruno; LAHOTTE Hervé; LAMY Dominique; LANTENOIS Jacques; LAURENT-CHAUVET Pierre; LESOILLE Patrick; MACHINET Thierry; MALVAUX André; MANCEAUX Christophe; MASSON Jean-Philippe; MATHIAS Frédéric; MEENS François; MEIS Michel; MIELCAREK Christian; MOUTON Francis; NIZET Daniel; OUDIN Denis; OUDIN Hubert; PAYEN Guy; PIERSON Florent; QUEVAL Guillaume; RACOUR Patrick; RATAUX Frédéric; RENARD Damien; RICHELET Jean-Pol; ROBIN Dominique; SEMBENI Alain; SIGNORET Francis; SINGLIT Benoît; THIERION Vincent; THIERY Pierre; VAIRY Lionel

**Représentés** : Madame ANDREY Danièle donne pouvoir de vote à B. SINGLIT ; Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à F. MATHIAS ; Madame COURAULT Josette donne pouvoir de vote à S. RAULIN ; Madame THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. ROGER ; Monsieur ADAM Claude donne pouvoir de vote à J. BROYER ; Monsieur ADIN Michel donne pouvoir de vote à D. BOUILLON ; Monsieur BOUILLON Jacques donne pouvoir de vote à A. MALVAUX ; Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à C. PIEROT ; Monsieur LEONI Alain donne pouvoir de vote à D. NIZET ; Monsieur RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à F. SIGNORET.

**OBJET : RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

Vu la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et son décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés;

Après avoir entendu la présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau du 27/05/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers tel que présenté.

Le Président,  
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

**20 JUIN 2019**